

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 351

présenté par
Mme Mazetier

à l'amendement n° 343 du Gouvernement

à l'ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« qui rassemble les dix équipes d'architectes – urbanistes, les huit départements d'Ile-de-France, la Région d'Ile-de-France et l'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.